

Illégalité

Cultures clandestines d'OGM commerciales en France

Solidarité avec les Faucheurs volontaires

lundi 12 septembre 2005, par [ROUSSET Pierre](#) (Date de rédaction antérieure : 12 septembre 2005).

Le premier procès intenté cet automne contre des Faucheurs volontaires va s'ouvrir le 14 septembre à Riom. Or, nous apprenons que mille hectares de maïs transgénique sont exploités clandestinement dans le sud-ouest français ! C'est le *Figaro* du 6 septembre qui a levé ce lièvre de taille. Ni les citoyens ni les élus n'étaient au courant ; ni même bien des experts et le très officiel comité de biovigilance dont le mandat est pourtant de donner avis sur « *l'apparition éventuelle d'événements indésirables* » qui seraient dus à ce type de cultures. Comment diable assurer la « *traçabilité* » et étudier le « *protocole de suivi* » d'une production dont on ignore jusqu'à l'existence ?

Embarrassé par cette révélation, le ministère de l'Agriculture argue que ledit comité de biovigilance « *n'est pas censé être informé des cultures commerciales* » (*Le Monde* du 9 septembre). Affirmation vite démentie par des membres de cette instance qui notent qu'ils devaient précisément « *travailler sur l'impact des OGM commercialisés* ». Quant au gouvernement, il ose affirmer sur son site Internet destiné à « *informer* » le public sur cette question (www.ogm.gouv.fr) que « *moins de 100 ha d'OGM sont cultivés en France* ».

Bref, les pouvoirs publics nous baladent et couvrent du secret d'Etat l'agro-industrie semencière. Ils violent aussi, en passant, la directive européenne 2001-18 qui impose la tenue d'un registre public des cultures transgéniques (la France a même été condamnée le 15 juillet 2004 par la Cour de justice des communautés européennes pour n'avoir toujours pas transposé en droit français cette obligation ; elle aurait dû le faire en 2002 déjà).

Au nom de la santé, le pouvoir politique et les lobbies économiques tentent de mobiliser l'opinion en faveur des 50 hectares d'OGM officiellement cultivées à fin d'expérimentation ; tout en taisant le fait que des surfaces au moins vingt fois plus grandes (pour ce que l'on en sait aujourd'hui) produisent déjà des transgéniques à fin de commercialisation. Selon le mot de José Bové, ils dénoncent l'illégalité des actions des Faucheurs volontaires « *alors que le gouvernement lui-même organise des cultures hors-la-loi* ». Dans les jours qui viennent, les procureurs vont s'attaquer aux Faucheurs, exigeant au nom de la Loi et de l'Ordre des peines exemplaires. Mais quelle justice fera le procès du pouvoir ?

Les raisons se multiplient de se mobiliser en solidarité avec les Faucheurs volontaires dont les procès vont se succéder tout au long de ce mois de septembre 2005.

P.-S.

* Paru dans Rouge.